

## AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLÔME D'ADJOINT·E·S TECHNIQUES SPECIALITE INSTALLATIONS SPORTIVES Ouvert à partir du 8 octobre 2024

Un recrutement sans condition de diplôme visant à pourvoir des emplois d'adjoint·e·s techniques spécialité installations sportives de la ville de Paris est ouvert à partir du 8 octobre 2024 (date de la première épreuve écrite).

### **Contexte :**

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel

- o Vous former
- o Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- o Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- o Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

### **Description du poste et conditions d'exercices :**

Les adjoint·e·s techniques spécialité installations sportives exercent leurs missions au sein de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS), affecté·e·s dans l'un des 500 équipements sportifs municipaux (stades, terrains d'éducation physique, gymnases, piscines, tennis, bains-douches, etc... gérés directement en régie).

Ils-elles sont amené·e·s à réaliser selon leur affectation, l'ensemble des tâches ci-dessous :

Missions quotidiennes : nettoyage, maintenance et installations techniques, accueil et surveillance des équipements sportifs.

Ces fonctions exigent le sens de l'organisation et supposent le port de charges.

Conditions de travail :

Travail en équipe, en roulement et en horaires décalées. Port de la tenue professionnelle obligatoire.

Travail en roulement, horaires matinaux ou tardifs y compris le week-end.

Port de charges (agrès, outillage et manutention).

Lumière artificielle et milieu chloré dans les établissements balnéaires.

Nombreux déplacements dans l'enceinte des équipements sportifs et station debout prolongée.

### **Conditions pour postuler :**

Ce recrutement est ouvert aux candidat·e·s remplissant, au plus tard à la date du 8 octobre 2024, les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- Être de nationalité française ou ressortissant·e d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- Jouir de ses droits civiques ;

- Posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

### **Modalités de recrutement :**

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

#### **I – Admissibilité : épreuves écrites :**

- Un questionnaire à choix multiples (*durée 45 minutes – coefficient 1*)
- Un questionnaire à réponses courtes portant sur des mises en situations professionnelles (*durée 30 minutes – coefficient 1*)

#### **II – Admission : épreuves orales et pratiques :**

- Une épreuve orale - entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidats disposeront des 3 premières minutes pour exposer son parcours professionnel et ses motivations pour le poste (*durée 15 minutes – coefficient 1*)
- Une épreuve pratique de mise en situation professionnelle concernant les 4 domaines d'activités suivant : le nettoyage, la maintenance et installations techniques, l'accueil et la surveillance.

### **Modalités d'inscription :**

## **Du 2 mai au 27 juin 2024**

Par internet sur le site : Rejoignez la ville de Paris - Accueil

Les candidats reconnu·e·s travailleur·euse·s en situation de handicap nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre :

- un certificat médical récent établi par un médecin agréé·e précisant la nature des aménagements d'épreuves nécessaires (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>).

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante : Ville de Paris - direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

### **Modalités de recrutement et inscription par voie spécifique :**

La ville de Paris organise aussi un recrutement d'adjoint·e·s techniques spécialité installations sportives par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement par voie spécifique sont identiques à celles du recrutement par voie générale. Un délai supplémentaire de 15 jours est accordé pour les dépôts de dossiers. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

➔ Par internet :

<https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>

➔ ou par formulaire de candidature par voie spécifique à retirer et à déposer à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Le document est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.)

### **Modalités et épreuves par voie spécifique :**

I - Une sélection des candidatures sur dossier peut être organisée.

Les candidats dont le dossier est recevable seront convoqués pour passer les épreuves d'admission.

II – Épreuves d'admission :

- Une épreuve orale - entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir l'emploi

Lors de cet entretien, le jury vous demandera de vous présenter en abordant votre parcours professionnel, les compétences acquises et vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'adjoints techniques - spécialité installations sportives .

- Une épreuve pratique de mise en situation professionnelle

Les candidats nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent à remplir et téléchargeable sur [www.paris.fr/recrutement](http://www.paris.fr/recrutement) établi par un médecin agréé-e précisant la nature des aménagements d'épreuves.

La liste des médecins agréé-e-s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-France>

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail. En cas de réussite, les agents recrutés le sont en qualité d'agent contractuel pour une période d'un an, renouvelable une fois. À l'issue de cette période, ils sont titularisés, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

**En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :** Ville de Paris - direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.